

Rupture anticipée contrat de professionalisation

Par misssixty, le 30/12/2009 à 11:47

Bonjour,

Voila mon problème je suis actuellement en bts NRC (Négociation et Relation Client) j'ai signé avec une entreprise d'énergie renouvelable le 14 septembre pour un contrat pro de 24 mois allant jusqu'au 31 aout 2011. Tout allait tres bien jusqu'a mardi dernier.....

Je précise avant tout que je ne m'étais JAMAIS disputer avec qui que ce soit j'avais de bonne relation avec mon patron et je me donnais a fond dans mon travaille j'ai même raté les cours une semaine pour rester en entreprises car nous avions beaucoup de travaille.....

Mardi dernier en sortant de l'école car je suis en cours 2 jours par semaine tous allait bien je suis sur le chemin du retour mon téléphone sonne je répond c'est la comptable de mon entreprise....elle me dit soudain sur un ton gêné:"On arrête ton contrat, c'est pas la peine de venir demain...

"je lui demande alors pourquoi elle m'annonce ca par téléphone et qu'elle est la raison de cette décision?? elle me dit alors que la société est en train d'exploser et qu'ils n'ont plus le temps pour former quelqu'un comme moi et aussi que soit disant je ne convient plus au poste...

Tres choquées je lui dit que je n'ai pas le courage de parler tout de suite que je la rappellerai je raccroche et je fonds en larme....complètement dépassé par les évènements je décide d'aller voir directement ma tutrice a l'école m'ayant suivie depuis le début étant très présente dans ma formation.

Le temps que je reprenne mes esprits car je n'arrivai même pas a dire un mots....je lui raconte ce qu'il vient de ce passé elle me dit alors qu'il faut vraiment que ji aille le lendemain car sinon se serai trop facile pour eux car il pourrait me licencier pour abandon-de-poste je me rend compte alors qu'il on essayé de m'avoir en me demandant de ne pas me présenter...

restant fier et comprenant la situation je me rend au travail le mercredi matin en arrivant le patron me voit et appelle la comptable dans son bureau en sortant de celui ci elle m'annonce que le gérant refuse que je reprenne le travaille je me met dans tous mes états et lui dit que ce n'ai pas possible.

je me rend dans son bureau pour lui parler et il me dit que mes horaires ne l'arrange plus que je rate 2 jours par semaines et que c'est trop de plus que étant dans mon bts je ne suis pas investi a 100% dans l'entreprise

il me propose donc de quitter mon bts et de me mettre a plein temps dans l'entreprise je lui avoue que ce n'est pas mon objectif car si il veut me licencier il est capable de le refaire dans 3 mois et que a ce moment la je me retrouverai sans emploi et sans diplôme....

Il me dit alors que je fait ce qu'il me plait mais que c'est comme ca,il m'annonce aussi que "ce n'est pas un dégueulasse"et qu'il me laissera 1 mois de préavis]a partir de ce jour(17 novembre). En sortant de son bureau la comptable m'appelle dans le sien pour qu'on décide ensemble de la solution que nous allons prendre elle me conseille alors de signer l'accord amiable en me disant que c'est bcp mieux pour moi etc...

et que si je refuse elle veut me licencier pour manquement du stagiaire cette article étant présent dans ma convention. De plus elle m'anonce que pour le gérant le mois de préavis c'est du 17 novembre au 30 novembre donc 2 semaines.... je constate qu'elle veut m'inventer des fautes pour pouvoir me licencier avec une raison... et que il ne me laisse meme pas un mois de préavis comme prevu dans mon contrat....

je lui dit alors que je suis en formation et que des fautes j'ai le droit d'en faire mais que en aucun cas j'ai commis de fautes graves...elle ma dit de réfléchir. A ce jour je me suis rendu a mon poste jusqu'au vendredi soir j'ai donc respecté mes horaires de travaille.

j'ai vu avec ma tutrice et la directrice de mon école la situation elles ont donc rdv demain a 14h00 avec le gérant et la comptable de mon entreprise pour leur dire qu'il ne peuvent pas me licencier comme ca!et leur demander de me garder au mois 1 an jusqu'à la fin de ma premières année de BTS....

JE VOUS précise que lundi mon gérant a rencontré mon centre de formation et la seul solution qu'ils ont trouvées c'est de me faire rater les cours jusqu'au mois de janvier pour que je puisse etre présente toutes la semaines dans l'entreprise, caér il veulent que je me montre plus motivée dans l'entreprise que je realise le travail d'un employé payée au smig et qui a de l'expérience...

de plus ils ont bien précisé que de toutes facon il ne me garderai pas les 2 ans au mois de juin je serai obligé de changer quand meme d'entreprise....j'ai l'impression qu'ils veulent m'exploité puis me mettre a la porte ensuite...de plus l'ambiance est tres tendu moralement je ne vais pas bien du tout....

je vies un enfer au travaille, a ce jour je suis a un poste de téléprospectrice et rien ne s'est

arengée l'ambiance est tjs aussi afreuse et je vie un harcelement morale!je suis aret maladie 15 jours pour dépréssion....

Je vous demande de l'aide Si il vous plait urgeament quels sont mes droits???

ai' je des chances de gagner si c'est le cas??

puis je les faire comparaitre au prud'hommes??

ont 'ils le droit de me licencier sans raison??

Je vous en prie aidez moi......

Merci d'avance.